



CESER – Assemblée plénière du 11 octobre 2016

## Projet de Décision Modificative au budget 2016

### *Déclaration du groupe CGT*

Le projet de décision modificative au budget 2016 apporte un éclairage singulier sur l'intense campagne de communication menée depuis 6 mois par le président de la Région Hauts-de-France.

Faire de la politique autrement ? Ce qui nous est proposé aujourd'hui, c'est la poursuite d'une politique austéritaire **sans ambition politique ni stratégique**.

Donner la priorité à l'emploi ? La **formation professionnelle**, levier essentiel pour accéder à une qualification et à un emploi, est la première victime des réductions de dépense.

Fin septembre, Xavier Bertrand lançait l'AFPA pour son projet de fermeture du centre de formation de Beauvais. Aujourd'hui, il annonce qu'il retirera à la formation professionnelle des moyens indispensables à son fonctionnement.

La CGT partage l'inquiétude exprimée par le projet d'avis au sujet des **personnels du Conseil régional**. Ils risquent de faire les frais des coupes sombres sur le budget 2016 et, avec eux, la qualité des services rendus.

Nous partageons l'interrogation formulée sur un financement du transport fluvial assuré au détriment du transport ferroviaire. Que devient dans ces conditions **la Convention TER ? La multi-modalité ?**

Nous sommes d'autant plus inquiets sur l'impact des mesures annoncées que les informations venant du terrain laissent penser que la réalité des économies pourrait aller au-delà de ce qui est annoncé.

Nous avons appris que **l'IREO** (l'Institut Régional d'Education Ouvrière), qui assure un enseignement de haut niveau à des salariés grâce à une coopération entre l'université et les organisations représentatives du monde syndical, était toujours sans réponse sur un appui attendu du Conseil régional.

Est-ce cela le « **dialogue social renouvelé** » que Xavier Bertrand annonçait au cours de la séance d'installation du CESER, le 12 janvier ?

Nous dénonçons enfin **l'absence d'éléments d'information et d'explication** sur les mesures annoncées qui, seuls, auraient permis d'en mesurer l'impact et la portée réels. Nous rappelons que le législateur a prévu l'obligation de consultation du CESER par le Conseil régional et l'impératif que **cette consultation soit sincère**. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous insistons sur la gravité d'une telle situation.

Cette même situation amène en même temps le groupe CGT à se féliciter d'être intervenu au cours de l'assemblée plénière du 12 janvier du CESER afin que les documents budgétaires de la Région restent soumis à l'examen en Assemblée plénière. Il est heureux que le projet initial prévoyant un escamotage de cette prérogative ait été écarté.

**Le groupe CGT salue le travail réalisé par nos collègues rapporteurs du projet d'avis. Il en approuve les observations comme le positionnement. Il votera le projet d'avis.**